

NOTE AUX CANDIDATS DES CAP - BEP- MC - BP

Candidats individuels ou inscrits à une formation d'enseignement à distance

SESSION JUIN 2020

OUVERTURE DU SERVEUR INTERNET

du 14 octobre 2019 à 10h00 au 20 novembre 2019 à 17h00

www.ac-poitiers.fr / rubrique Examens ou,
<https://ecc.orion.education.fr/inscignetpro/inscriptionpublic>

ATTENTION :

Les inscriptions se font uniquement par Internet.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA RECUE APRES CETTE DATE

Ne pas attendre la fin du registre des inscriptions : vous éviterez les risques d'encombrement.

1. INSCRIPTION

Le candidat individuel doit être majeur au 31 décembre de l'année de l'examen, soit avoir 18 ans au 31.12.2020.

La réglementation n'autorise pas l'inscription à plusieurs spécialités d'un même examen sur la même session.

Suivez les indications pour remplir votre demande d'inscription.

Une adresse mail doit impérativement être renseignée.

Après validation de votre inscription, un numéro d'inscription vous est attribué. Conservez-le pour toute modification.

AVERTISSEMENT

Il est impératif que les renseignements portés lors de votre inscription soient rigoureusement exacts.

Le diplôme sera établi selon la saisie que vous aurez effectuée.

Cette inscription est un acte personnel. Les candidats qui accepteraient qu'un tiers procède à leur inscription le feraient à leurs risques et périls.

2. AMENAGEMENTS D'ÉPREUVES

Les demandes d'aménagements des conditions d'examens doivent parvenir aux médecins avant le **18 octobre 2019** au plus tard.

Le dossier est disponible sur le site académique : <http://www.ac-poitiers.fr> / rubrique examens/Situations particulières.

3. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Vous devrez imprimer votre confirmation d'inscription que **vous devrez impérativement relire, vérifier, modifier en rouge si besoin, dater et signer.**

Ce document, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après, est à retourner à la division des examens et concours (DEC 3) avant **le 22 novembre 2019 dernier délai, sous peine d'annulation de votre candidature.**

Adresse : RECTORAT
Division des examens et concours (DEC 3)
22 rue Guillaume VII Le Troubadour – CS 40625
86 022 Poitiers cedex

Aucune modification ne sera accordée au-delà de cette date.

Seuls les changements d'adresse et d'état civil devront être signalés à mon service.

4. PIÈCES À JOINDRE UNIQUEMENT LORS DU RETOUR DE LA CONFIRMATION :

- une photocopie de la carte d'identité
- un certificat de scolarité pour les candidats inscrits à une formation d'enseignement à distance (à défaut le candidat sera considéré comme candidat individuel)
- la photocopie du ou des relevé(s) de notes en cas de bénéfice(s) et /ou de demande de report(s)
- la photocopie du ou des diplômes acquis permettant de justifier de dispense(s) d'épreuve(s)
- la photocopie des attestations de validation obtenues par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour tous renseignements, consultez le site internet du rectorat : www.ac-poitiers.fr / rubrique Examen ou :

→ Pôle industriel, tertiaire : 05.16.52.64.55 / 05.16.52.64.56 / pole.industriel.tertiaire@ac-poitiers.fr

→ Pôle services, alimentation, hôtellerie : 05.16.52.64.50 / 05.16.52.64.53 / pole.sah@ac-poitiers.fr